



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2022 DAE 14 Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant la ou les boulangeries lauréate(s) du Grand Prix de la baguette pour 2022.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 janvier 1994, le Conseil de Paris a approuvé la création du Grand Prix de la baguette de la Ville de Paris afin de marquer toute l'attention que la Mairie de Paris porte aux professionnels de la boulangerie.

Ce Grand Prix, organisé par la Ville de Paris en étroite collaboration avec la Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française, les Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Île-de-France - Paris, permet aux artisans boulangers parisiens de démontrer et valoriser leur savoir-faire en matière de baguette de tradition.

La Ville de Paris, initiatrice de cette manifestation, récompense la boulangerie lauréate par une dotation de 4.000 euros. Cette dotation sera divisée en parts égales en cas d'ex aequo.

Le jury se compose de personnes qualifiées, de représentants des organismes professionnels, de journalistes français et/ou étrangers et d'internautes parisiens sélectionnés par tirage au sort.

À cette occasion, l'opération est présente dans les médias du monde et notamment au Japon, pays portant un vif intérêt à la baguette française de tradition.

En effet, ce prix génère des retombées médiatiques et économiques à la fois pour les artisans-boulangers parisiens mais également pour la Ville de Paris. Ainsi, au-delà de la dotation, objet de la présente délibération, il est d'usage que la boulangerie lauréate devienne, pour une année, un des fournisseurs du Palais de l'Elysée.

Le prix est traditionnellement remis lors de la fête du pain organisée par le Syndicat des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris.

Cet événement culinaire parisien permet à la Ville de Paris de conforter son statut de capitale mondiale de la gastronomie, de valoriser les actions menées en faveur de ces artisans des métiers de bouche et de pérenniser la tradition du goût.

Je vous propose de fixer la dotation récompensant la ou les boulangeries lauréates du Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris, pour

l'année 2022, à 4.000 euros, comme les années précédentes et d'approuver le règlement du Prix qui vous est soumis.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris